C.R.A. N° 2 (2019-2020)
1e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance plénière*

Vendredi 13 septembre 2019

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Ordre du jour - Approbation....1

Communication....1

Modification de la composition du Bureau....1

Élection du Président

Intervenants : Mme la Présidente, M. Frédéric....1

Allocution de M. le Président....1

Élection des membres du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Borsus, Ministre, M. Henry, Ministre, Mme Morreale, Ministre, M. Crucke, Ministre, M. Dermagne, Ministre, Mme De Bue, Ministre, Mme Tellier, Ministre....2

Reprise de la séance....3

Communication....3

Remplacement d'un membre de la Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la Province de Hainaut....3

Remplacement d'un membre de la Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la Province de Liège....3

Lecture de la Déclaration de politique régionale

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Desquesnes....3

Liste des intervenants....8

Index des matières....9

Abréviations courantes....10

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Collignon, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 51 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues, après le départ des quelques journalistes, pour satisfaire aux obligations bien naturelles de ce moment important de mise en place de notre Gouvernement, il me revient d'ouvrir la séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - M. Houssiau, Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

M. le Président. - Comme vous le savez, les différents castings sont connus et les accords politiques intervenus, ce qui fait en sorte que, compte tenu de ces éléments, j'ai informé les services du greffe de ma démission.

Je me permets néanmoins de les remercier pour les quelques mois durant lesquels j'ai assumé cette fonction passionnante et essentielle en démocratie. Je me permets également de remercier l'ensemble des parlementaires pour leur confiance.

J'invite Mme Galant, Première Vice-présidente, à bien vouloir présider l'assemblée.

(Applaudissements)

(Mme Galant, Première Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mme la Présidente. - Mesdames, Messieurs, je vous propose de procéder à l'élection du président du Parlement wallon.

La parole est à M. Frédéric, pour le groupe PS.

M. Frédéric (PS). - Madame la Présidente, je propose à la présidence de notre assemblée notre excellent collègue, M. Jean-Claude Marcourt.

Mme la Présidente. - Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Étant donné qu'il n'y a pas d'observation, je proclame M. Jean-Claude Marcourt élu Président du Parlement wallon et l'invite à prendre la présidence de l'assemblée.

(Applaudissements)

(M. Marcourt, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. - La vie est faite d'étonnements.

(Rires)

Je reconnais que la situation dans laquelle je me trouve n'est pas spontanément celle à laquelle je m'attendais.

(Rires)

Je tiens à saluer mes prédécesseurs, M. Collignon, qui a accompli ce rôle au cours de ces derniers mois, et avant cela M. Antoine sous la précédente législature. Le rôle qui m'est donné me permettra simplement de défendre la démocratie et notre Parlement et, au travers de ce rôle et de dire que la Wallonie doit être défendue et respectée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une région faite de femmes et d'hommes qui se lèvent le matin pour gagner leur vie et la vivre dignement.

C'est à ce titre que j'ai accepté de tenir ce rôle aujourd'hui, c'est de représenter l'ensemble de notre population dans sa diversité. Votre Parlement, notre Parlement sera l'expression de cette différence de points de vue. J'espère que je pourrai concilier aussi ce que nous voulons faire ensemble, c'est-à-dire de faire en sorte que ces points de vue soient respectueux l'un de l'autre et de la volonté de faire progresser notre Région dans un meilleur avenir, qu'il soit social, climatique, environnemental ou dans toutes les aspérités ou unions que nous pourrons faire.

C'est le seul objectif que j'aurai, c'est en tout cas de participer, avec vous, à la défense de nos intérêts communs et des valeurs fondamentales que les Wallonnes et les Wallons veulent incarner.

ÉLECTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Gouvernement wallon.

Il m'a été déposé une liste de huit candidats signée par les membres du Parlement wallon appartenant aux groupes PS, MR et Ecolo.

Je constate que cette liste est conforme aux stipulations de l'article 60, § 1er de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, tel que modifié par le décret spécial du 2 mai 2019 modifiant les articles 60 et 64 de ladite loi spéciale en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Gouvernement wallon.

En conséquence, je déclare élus membres du Gouvernement wallon MM. Di Rupo, Borsus, Henry, Mme Morreale, MM. Crucke, Dermagne, Mmes De Bue et Tellier.

Conformément au prescrit de l'article 62 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, je prie les membres du Gouvernement de prêter le serment prévu à l'article 2 du décret du 20 juillet 1831, à savoir : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge ».

La parole est à M. Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Tellier.

Mme Tellier, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je proclame installés les membres du Gouvernement wallon.

Je vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

Je sais que l'on a besoin d'une manière indéfinie des médias, mais s'ils pouvaient maintenant nous laisser, ce serait un geste de courtoisie.

Je vous propose de suspendre la séance en vue de permettre au Gouvernement wallon de désigner son président conformément à l'article 60, § 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Je suspends nos travaux qui reprendront à 15 heures.

- *La séance est suspendue à 10 heures 13 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 15 heures 13 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

COMMUNICATION

M. le Président. - Le groupe PS m'a informé que M. Frédéric occupera désormais la fonction de président du groupe.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS COMPÉTENTE POUR LA PROVINCE DE HAINAUT

M. le Président. - Je vous propose de procéder par tirage au sort au remplacement de M. Dermagne au sein de la Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la Province de Hainaut.

Le sort désigne M. Frédéric.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS COMPÉTENTE POUR LA PROVINCE DE LIÈGE

M. le Président. - Je vous propose de procéder par tirage au sort au remplacement de Mme De Bue au sein de la Commission de vérification des pouvoirs compétente pour la Province de Liège.

Le sort désigne M. Blanchart.

LECTURE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la lecture de la Déclaration de politique régionale.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, tout d'abord je ne vous cacherai pas le bonheur que j'éprouve à me retrouver devant vous.

Vous avez vraisemblablement déjà lu la Déclaration de politique régionale et, si ce n'est fait, je ne doute pas un seul instant que cela sera fait durant ce week-end.

Dès lors, je ne vais pas vous imposer une longue litanie de mesures. Nous y reviendrons plus en détail lundi lors du débat.

Nous débattrons alors du projet issu de plusieurs semaines de négociations entre le PS, le MR et Ecolo.

Aujourd'hui, chers collègues, je vous invite à vous projeter dans l'avenir, l'avenir de notre Région, l'avenir de notre planète, l'avenir de ses habitants.

Au sein de cette honorable assemblée, nous disposons, nous, les trois formations politiques, d'une confortable majorité, d'une majorité telle que la mise en œuvre de la grande ambition pour la Wallonie est tout à fait possible, l'ambition sociale, l'ambition écologique, l'ambition économique.

Notre Région, vous le savez, a d'immenses atouts et, bien sûr, quelques faiblesses.

Ces atouts, nous allons les valoriser plus que jamais au cours des prochaines années.

Quant aux faiblesses, nous allons y remédier en travaillant sans relâche et en apportant des solutions adéquates.

Nous n'agirons pas de manière isolée mais en collaboration étroite avec l'État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone et les autres régions du pays.

Nous nous inscrivons pleinement dans le cadre européen et, bien entendu, dans celui du Benelux.

Nous sommes convaincus que la Wallonie a tout à gagner à mener des politiques d'ouverture, d'échange et de coopération.

Nous voulons que notre Wallonie soit ouverte et généreuse, qu'elle soit un moteur de progrès en Belgique et en Europe, qu'elle renforce sa cohésion par plus de solidarité et plus de justice sociale, qu'elle fasse en sorte que chaque citoyen puisse s'épanouir, qu'elle soutienne avec détermination ses forces vives, en particulier ses acteurs économiques et sociaux, qui sont à la source de notre prospérité, qu'elle devienne enfin un modèle de développement durable. La Wallonie sera à la hauteur de ses ambitions en mettant en œuvre des mesures de

grande ampleur pour sortir des énergies fossiles et réduire substantiellement toutes les formes de pollution.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le mot-clé de la nouvelle législature sera « transition ».

La Wallonie dans cinq ans sera bien différente de la Wallonie d'aujourd'hui. Le nouveau Gouvernement entend inscrire notre Région dans un mouvement de grande ampleur. Nos manières de vivre, de nous déplacer et de travailler vont évoluer en profondeur. Nous devons non seulement faire face au réchauffement climatique, mais à une mutation sans précédent de l'économie mondiale. Le numérique, l'intelligence artificielle, les biotechnologies, le commerce en ligne et la concurrence internationale toujours plus forte n'en sont qu'à leurs débuts. Ces évolutions réclament de nous des actions prospectives et de grandes capacités d'anticipation. Nous devons dès maintenant nous préparer à ce que sera le monde en 2030, 2040, voire 2050. Les décisions que nous prendrons sous la présente législature auront des effets de longue durée, des effets de levier pour permettre aux femmes et aux hommes de Wallonie de ne pas subir le changement, les changements, mais, au contraire, d'en tirer le meilleur profit.

Mes chers collègues, le programme du nouveau Gouvernement prévoit plusieurs grandes transitions.

Je commencerai par la transition écologique, car cette préoccupation est transversale et urgente ; elle touche tous les domaines. À l'heure où la Terre se réchauffe de manière dramatique et où les dégradations environnementales sont gravissimes, nous ne pouvons pas nous contenter de réformes marginales. Nous devions impérativement intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble de nos politiques.

Nous avons donc réexploré tous les thèmes à la lumière de cette exigence. Je crois pouvoir dire que nous sommes parvenus à intégrer pleinement la préoccupation climatique au cœur de toutes les actions. Jamais, vraisemblablement jamais, en Belgique, et probablement même en Europe, un programme de gouvernement n'est allé aussi loin dans le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique. Les objectifs climatiques sont très ambitieux : 55 % de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, calculés à partir de 1990.

Les deux tiers du chemin ont été réalisés ; reste le plus difficile, le dernier tiers. Pour y parvenir, une mobilisation générale est indispensable : citoyens, entreprises, syndicats, pouvoirs publics, société civile, associations, chacun doit apporter sa contribution à l'effort commun. Le nouveau Gouvernement les réunira pour développer des alliances emploi-environnement ; plusieurs milliers d'emplois seront ainsi créés. En matière d'énergie, le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

La Région investira massivement dans l'isolation des bâtiments publics et privés. Des normes plus ambitieuses seront fixées tant pour la construction de logements neufs appelés à devenir passifs que pour la rénovation. Les citoyens seront aidés substantiellement grâce à des mécanismes de tiers investisseur et des prêts à taux zéro. Une alliance emploi-environnement-rénovation sera créée. Elle renforcera les capacités du secteur de la rénovation, en particulier. Elle encouragera l'usage d'isolant naturel et le recours aux énergies renouvelables.

À propos des énergies renouvelables, l'objectif est là aussi, très ambitieux puisque la Wallonie vise l'abandon complet des énergies fossiles d'ici 2050 au profit de 100 % de renouvelables.

Bien entendu, cette transition ne pourra pas se faire au détriment des plus faibles ni des personnes qui n'ont pas d'alternative aux énergies fossiles.

En matière de mobilité, là aussi, nous voulons aider les citoyens à réussir la transition et nous ne voulons pas, bien entendu, leur rendre la vie plus difficile. Je pense, Monsieur le Président, que vous venez d'éprouver quelques difficultés, mais nous n'avons pas encore commencé à mettre en œuvre notre programme de gouvernement. Dès qu'il sera mis en œuvre, je vous en donne la garantie que vous vous sentirez un peu plus soulagé.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je suis très sensible à cela, merci beaucoup.

L'accès à la mobilité sera une des grandes priorités wallonnes durant les cinq prochaines années. Les personnes les plus fragiles, qu'elles soient en situation de handicap, de grand âge, de pauvreté, seront particulièrement prises en compte dans les politiques menées. Le Gouvernement investira massivement dans les transports publics et les aménagements qui favorisent la mobilité douce et non polluante. Les bus seront plus fréquents avec des horaires élargis. La gratuité sera progressivement mise en œuvre. Elle sera mise en œuvre au cours de la législature pour les moins de 25 ans, les 65 ans et plus et les publics précarisés. Le covoiturage sera encouragé de différentes manières. La fiscalité automobile sera revue pour favoriser les véhicules les moins polluants.

Dans le même temps, la Wallonie développera largement les possibilités de recharge par bornes électriques pour les voitures électriques et les stations de gaz naturel comprimé.

Enfin, la réglementation sera modifiée pour favoriser le regroupement de l'habitat, des commerces,

des services collectifs et des locaux à usage professionnel. L'objectif étant bien entendu de limiter les déplacements, mais aussi de préserver nos campagnes et la biodiversité.

Une autre transition sera la transition sociale en commençant par une lutte accrue contre la pauvreté. Le Gouvernement de Wallonie adoptera un ambitieux plan stratégique avec des budgets adéquats de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités.

De manière générale, l'accès au logement sera privilégié. Le Gouvernement entend aboutir durant cette législature à la mise à disposition de 120 000 logements publics, de nouveaux logements, la rénovation de logements existants et le développement des mises en location à travers les agences immobilières sociales. Un fonds d'investissement des logements d'utilité publique sera créé tant pour les logements neufs que pour les rénovations. La politique de logement encouragera la mixité sociale. Elle intégrera aussi une série d'objectifs comme le développement de l'habitat intergénérationnel, l'adaptation du parc de logements aux seniors pour faciliter leur maintien à domicile, la lutte contre l'inoccupation des logements ou encore l'amplification des prêts à taux zéro.

Par ailleurs, la garantie locative sera limitée à deux mois de loyer maximum.

Enfin, le Gouvernement augmentera les possibilités, pour les personnes à revenus modestes, d'acheter un logement. On pense essentiellement à acheter leur propre logement lorsqu'ils sont locataires dans des sociétés de logement.

En ce qui concerne l'emploi, priorité numéro un des Wallons, les dispositifs d'aide à l'emploi seront recentrés. Seuls les plus efficaces seront maintenus. Les moyens seront concentrés sur les mécanismes qui fonctionnent le mieux. La garantie jeune sera renforcée. Elle vise, vous le savez, à offrir à chaque jeune dans les quatre mois après la sortie des études, un stage, une formation ou un emploi.

Les formations en entreprise seront en outre rendues plus faciles. Les demandeurs d'emploi et les personnes aidées par les CPAS recevront un soutien spécifique, notamment grâce à des chèques-formation. Nous multiplierons les espaces numériques accessibles à tous, entre autres aux personnes porteuses d’un handicap.

J'en viens au troisième et dernier point, la transition économique. Les pôles de compétitivité sont maintenus. Ils s'inscrivent dans une stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie. De nouvelles orientations seront adoptées pour y intégrer la transition écologique et y faire une plus large place aux PME et aux indépendants.

Dans ce contexte, la Région soutiendra avec force la recherche appliquée et l'innovation. Les universités, les hautes écoles, les centres de recherche seront de plus en plus étroitement associés aux acteurs économiques.

Les projets structurants se multiplieront pour que, sur l'ensemble du territoire wallon, des initiatives économiques innovantes et créatrices d'emplois voient le jour.

Notre ambition est de jouer un rôle moteur en Europe, parfois même un rôle de leader dans des secteurs d'avenir où l'innovation est déterminante . En renforçant les synergies et en accroissant les moyens, nous sommes capables d'atteindre les tailles critiques suffisantes. Je pense à des secteurs comme l'aéronautique, le spatial, l'agroalimentaire, l'énergie, des ressources naturelles, la santé, la mobilité.

La Wallonie dispose déjà d'atouts considérables. Nous les développerons en priorité.

En ce qui concerne la politique industrielle, là encore la Wallonie misera sur les talents et l'excellence. Nous mettrons en œuvre des stratégies pour encourager l'investissement, notamment l'investissement étranger, tant dans les grandes entreprises que dans les PME.

Les porteurs de projets seront soutenus par des pouvoirs publics réactifs et à leur écoute. Les indépendants et les PME seront invités à nouer des partenariats, que ce soit entre eux ou avec les grandes entreprises.

Quant à l'esprit d'entreprendre, il sera encouragé, tant à l'école que dans les différents lieux de formation.

La Wallonie confirmera par ailleurs son statut de carrefour des échanges économiques au cœur de l’Europe. Elle apportera un soutien vigoureux au développement des infrastructures multimodales durables.

Un soutien renforcé sera par ailleurs accordé aux entrepreneurs qui lancent leurs activités et aux jeunes indépendants. Quant aux métiers en pénurie, cette problématique est prise à bras-le-corps. Des incitants financiers seront offerts aux jeunes qui choisissent cette voie.

L'économie circulaire sera bien entendu encouragée et elle deviendra la forme privilégiée dans les échanges économiques.

La Wallonie fera en sorte que l'ensemble de ses activités, je dis bien l'ensemble de ses activités, tende vers le zéro déchet et le bas carbone.

Les matières premières devront être utilisées de la manière la plus optimale. Les mises en décharge verront leur volume chuter grâce au recyclage, bien sûr, mais aussi grâce aux réparations et à la lutte contre l'obsolescence programmée. Dans le même ordre d'idée,

les plastiques sont appelés à disparaître complètement, chaque fois qu'ils ne sont pas strictement indispensables.

La Wallonie sera le moteur d'une sortie du plastique à l'horizon 2030 et elle fera émerger une véritable filière du recyclage en ce domaine.

En ce qui concerne les aides aux entreprises, elles seront orientées vers la création d'emplois durables et de qualité. Les aides favoriseront aussi l'économie circulaire, décarbonée et innovante.

Nous voulons enfin préparer les citoyens, en particulier les jeunes, à la révolution numérique. Ne pas maîtriser le numérique demain, c'est se condamner à la marginalité et à l'exclusion. Nous outillerons donc chaque citoyen qui le souhaite pour qu'il puisse être acteur du mouvement du monde.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, permettez-moi d'ajouter encore quelques considérations de nature plus générale. Nous avons une obligation, c'est l'obligation de résultat. Les projets devront donc être concrétisés rapidement pour enclencher une dynamique positive partout dans notre région. Avec vous, c'est la Wallonie entière qui se retrousse les manches et qui avance dans la direction du succès. Les femmes, les jeunes, les minorités seront spécialement encouragées et soutenues afin qu'ils accèdent au maximum de responsabilités.

Tous les projets feront l'objet d'un pilotage constant et d'une évaluation sur la base de critères précis à atteindre et d'indicateurs de performances, en particulier dans le domaine écologique. Nos pouvoirs publics seront exemplaires.

En ce qui concerne les discriminations, nous avons là aussi programmé d'importantes avancées, en particulier pour les femmes et pour les personnes d'origine étrangère. Enfin, nous irons vers une véritable égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour terminer, je voudrais remercier ici très chaleureusement l'ensemble des négociateurs et des artisans de la nouvelle majorité. Ensemble, nous nous engageons à transformer durablement la Wallonie et à la conduire vers des rivages plus heureux. Les décisions que nous prenons aujourd'hui sont, nous le croyons profondément, les bonnes décisions. Concilier l'économie, le social et l'écologie est notre grand défi. Comment sauver la planète sans faire reculer notre niveau de vie ? Comment transformer la manière de se loger ou de se déplacer sans exclure les plus précaires ? Comment réformer notre économie sans pénaliser nos entreprises et nos emplois ?

C'est à ces questions que nous répondons. Je crois pouvoir dire que nous relèverons avec succès ce triple défi économique, social et environnemental. Nous avons trouvé le juste milieu, le point d'équilibre qui rend possibles de nouveaux progrès, de nouvelles avancées.

Mesdames et Messieurs, rien n'est impossible pour la Wallonie, rien. Ses atouts sont immenses : atouts humains, culturels, géostratégiques. Des atouts que nous mobiliserons au maximum pour tirer notre Région vers le haut. Tous nos talents et toutes nos forces vives sont appelés à contribuer au redressement et au rayonnement de la Wallonie. Non seulement nous ne laisserons tomber personne, mais nous offrirons à chaque habitante et à chaque habitant les plus belles possibilités de se réaliser.

Je ne vous dis pas que ce sera facile, ce ne le sera pas. Nous allons devoir travailler, travailler et encore travailler mais la Wallonie en vaut la peine. Au bout de cet effort se dessinent déjà les contours d'une Wallonie plus dynamique, plus solidaire et plus durable.

Avant de conclure, je voudrais m'adresser à l'opposition.

Les besoins de notre Région sont tels qu'il serait regrettable que nous passions notre temps à nous invectiver et que nous passions notre temps à de vaines querelles politiciennes. Soyons tous constructifs, majorité comme opposition.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, les portes du dialogue positif sont grandes ouvertes à l'égard de l'opposition. Je vous dirai : « Entrez sans frapper ».

Avant de terminer, je dirai, pour paraphraser John Kennedy : « Ne vous demandez pas ce que la Wallonie peut faire pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la Wallonie ».

Mesdames et Messieurs les parlementaires, une Wallonie nouvelle est en train de naître. Majorité comme opposition, je vous remercie déjà de contribuer à cette renaissance. Aidez la Wallonie à grandir, aidez-la à réussir et surtout soyons fiers d'être Wallons. Merci infiniment.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - « Entrez sans frapper », avez-vous dit, Monsieur le Ministre-Président.

Lundi prochain, nous aurons l'occasion de débattre sur votre Déclaration de politique régionale. M. le Greffier nous a annoncé tout prochainement sa mise sur le site Internet et la plateforme informatique des parlementaires. Si c'est le même document que celui qui circule par ailleurs dans les différents médias, on se pose une question parce qu'il y a différentes interventions de ministres, notamment lors de la conférence de presse, qui ont donné toute une série de

chiffres complémentaires qui ne sont pas dans ce document.

Monsieur le Ministre-Président, notre demande est que l'ensemble des chiffres qui accompagnent la Déclaration de politique régionale soit bien mis dedans et que la trajectoire budgétaire dont on parle déjà ici, dans les travées, puisse également être jointe, de façon à ce que nous ayons un débat constructif ce lundi.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je prends acte de votre demande.

En l'état, le débat reprendra lundi. Nous nous réunirons lundi à 10 heures pour entamer le débat sur la Déclaration de politique régionale et la déclaration de M. le Ministre-Président.

Je vous souhaite une excellente fin d'après-midi et un excellent week-end, en vous rappelant que, demain, ce sont les Fêtes de Wallonie. Merci à vous et bon après-midi.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'au lundi 16 septembre 2019 à 10 heures.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 44 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, Ministre
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, Ministre
Mme Valérie De Bue, Ministre
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Philippe Henry, Ministre
M. Jean-Claude Marcourt, Président
Mme Christie Morreale, Ministre
Mme Céline Tellier, Ministre

INDEX DES MATIÈRES

- Allocution de M. le Président
- Commission de vérification des pouvoirs
- Composition du Bureau
- Déclaration de politique régionale
- Élection des membres du Gouvernement wallon
- Élection du Président
- Groupe PS
- Vœux de Sa Majesté le Roi

ABRÉVIATIONS COURANTES

Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CPAS	centre public d'action sociale
PME	petites et moyennes entreprises